

8 MARS Journée internationale des droits des femmes

Féminisation de la précarité, les femmes premières touchées par la pauvreté

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été érigée en grande cause du quinquennat, force est de constater que les femmes sont plus touchées par la précarité que les hommes.

Les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité, que l'on retienne le critère :

- ✚ **des revenus** : elles représentent **55 % des ménages pauvres, 57 % des bénéficiaires du revenu social d'activité. 67% des femmes sont allocataires du minimum vieillesse ;**
- ✚ **des conditions de travail et du type d'emploi** : elles constituent **70 % des travailleur.euse.s pauvres**, occupent **78 % des emplois à temps partiel et 70 % des emplois en CDD et postes en intérim. Plus d'une 1 femme sur 4 qui travaille est considérée comme une travailleuse pauvre et ne réussit pas à couvrir ses besoins ;**
- ✚ **du domicile** : les femmes sans domicile représentent, selon les chiffres de l'INSEE de 2012, **entre 30 à 40% des personnes à la rue**. Ces chiffres seraient bien en deçà de la réalité en 2023.
- ✚ **de la situation familiale** : **sur les 2 millions de familles monoparentales en France, 83% des cheffe de famille sont des femmes. 1 famille monoparentale sur 3 vit sous le seuil de pauvreté, soit en dessous de 1102 euros par mois.**

Suite à une séparation, les femmes basculent davantage dans la pauvreté que les hommes, entraînant une baisse significative du niveau de vie, en raison d'une inégalité de salaire conséquente non compensée par les pensions alimentaires ni par les aides sociales perçues.

SOURCES :

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes édition 2022 – Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Sexe, genre et santé - Rapport d'analyse prospective 2020 – Haute Autorité de Santé

Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses - INSEE 2020

France, portrait social – INSEE 2014

La santé et l'accès aux soins des femmes en situation de précarité - Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) 2017

« Les budgets dédiés à la lutte pour l'égalité femmes-hommes ne représente que 0,25% du budget global de l'Etat en 2022. Le prochain pacte des solidarités devra être un levier au service de la « grande cause nationale égalité femmes/hommes ». Nous nous mobilisons pour des politiques publiques adaptées aux besoins des femmes en situation de précarité pour éviter de creuser les inégalités femmes / hommes. »

Nathalie Latour, directrice de la Fédération des acteurs de la solidarité

C'est pourquoi la Fédération des acteurs de la solidarité propose aux pouvoirs publics de :

- prendre en compte **la question du genre dans les politiques publiques** de lutte contre la pauvreté pour lever les freins aux facteurs de vulnérabilité ;
- renforcer les **financements dédiés à l'accueil et l'hébergement** des femmes victimes de violences avec ou sans enfant ;
- prendre en compte **la question du genre dans la construction et l'aménagement** des centres d'accueil et d'hébergement ;
- répondre aux **besoins des femmes cheffes de famille monoparentale** car 22,2% des mères isolées sont en situation de précarité ;
- rendre effectif **l'accès aux droits et aux services publics** à toutes les femmes en situation de précarité et mettre en œuvre une politique volontariste pour l'accès aux droits et la **lutte contre le non recours** ;
- prendre en compte les besoins spécifiques des femmes en situation de précarité dans les **politiques et actions en santé publique et de réduction des inégalités** sociales de santé et de genre.

Agir pour les droits des femmes c'est lutter contre toutes les formes de discriminations basées sur le genre, c'est permettre à toutes les femmes de pouvoir choisir leur avenir. La Fédération des acteurs de la solidarité se mobilise pour la conquête et la défense des droits et des libertés des femmes en situation de précarité.

Vous souhaitez rencontrer les femmes responsables d'associations de notre réseau ?

Ces adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité présents sur plusieurs territoires acceptent de répondre à vos questions :

ASFAD à Rennes

L'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des petits enfants, de l'insertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Porte-parole : Maelle Daniaud, directrice générale

ADAGE à Paris

ADAGE, Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion, a été créée le 3 décembre 2008 dans l'objectif d'accompagner des femmes en situation de précarité vers l'insertion sociale et professionnelle par une démarche globale, tenant compte de tous les freins à l'insertion. L'association décline cette mission à travers des actions collectives ou de suivi individuel dans le cadre d'actions d'élaboration de projet professionnel et de recherche d'emploi, de formations linguistiques à visée professionnelle, de formations d'accès à la qualification dans le secteur sanitaire et social avec notamment un chantier d'insertion de préparation à l'entrée en école d'aide-soignante réalisé en partenariat avec l'hôpital Bichat.

Porte-parole : Sandra Gidon, directrice

Association FIT en Ile-de-France

L'association FIT une femme un toit lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour la liberté des femmes. Elle gère trois établissements d'accompagnement et d'hébergement de jeunes femmes victimes de violences. Elle conseille aussi les employeurs qui souhaitent s'engager auprès de leurs salariées victimes de violences conjugales ou intra-familiales.

Porte-parole : Séverine Lemièrre, présidente

Contact presse à la Fédération des acteurs de la solidarité

Charlotte Abello

06 17 80 03 52

charlotte.abello@federationsolidarite.org

A propos de la Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'un siège national et de 13 associations régionales en métropole et dans les DOM. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La FAS représente 2 800 établissements et services avec plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique, et près de 90% du secteur de l'hébergement d'urgence pour les plus précaires, les demandeurs d'asile et réfugiés. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale ; plusieurs sont reconnus dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, tels que les programmes Sève Emploi et Respirations.

En savoir plus : www.federationsolidarite.org